

Charte de la fraternisation entre les peuples français et algérien

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. » (Article 1^{er} de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948)

Convaincus :

- que la fraternité universelle devrait régir les relations entre les êtres humains quelles que soient leurs origines et leurs croyances ;
- qu'il importe en conséquence de renforcer la fraternisation entre les deux rives de la Méditerranée ;
- que si la réconciliation relève de la compétence des Etats, la fraternisation relève de celle de la société civile.

Rappelant :

- que même si les heures sombres de notre histoire commune appartiennent au passé, la connaissance du fait colonial doit être recherchée, préservée et enrichie au nom du devoir de mémoire et du droit à l'Histoire, pour faire obstacle aux thèses révisionnistes et négationnistes ;
- qu'en l'espèce, tout en veillant strictement à ne pas mettre sur le même plan l'opresseur et l'opprimé, l'impartialité invite à la reconnaissance, par nos deux peuples, des violations graves des Droits de l'Homme commises au cours de cette période douloureuse, que soient reconnues et honorées les mémoires des victimes de tous les massacres collectifs, les exactions subies par les populations civiles quelles qu'elles soient, du 8 mai 1945 à juillet 1962 ;
- qu'enfin l'ouverture des archives par la France et l'Algérie et leur libre accès aux historiens des deux pays puissent permettre une connaissance partagée de la vérité et ouvrir la voie à l'apaisement nécessaire.

Constatant :

- que les couples mixtes, en constante augmentation, contribuent à renforcer les liens entre nos deux pays et permettent un enrichissement culturel réciproque ;
- que la volonté de fraternisation a conduit certains Anciens Appelés à verser leur « pension du combattant » pour financer des opérations de développement en Algérie ; à éditer le livre *Guerre d'Algérie, Guerre d'indépendance. Paroles d'humanité* (L'Harmattan) ; à organiser plusieurs voyages en Algérie pour échanger, goûter à l'amitié, fraterniser ; à témoigner dans les établissements scolaires ; à projeter le film « Retour en Algérie ».

En conséquence,

L'Association des Anciens Appelés en Algérie et leurs Amis Contre la Guerre (4acg), association laïque, indépendante de toute institution politique, philosophique ou religieuse, résolument engagée en faveur du dialogue entre les deux rives de la Méditerranée, approuve la présente Charte.



Elle invite d'autres associations et institutions à la rejoindre sur ce texte ou dans ses intentions afin de concourir à renforcer le lien de fraternité entre les peuples algérien et français.

Le Président : Alain Desjardin

Le Vice-Président : Rémi Serres

Le Secrétaire : Jean Miossec

